



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU NMF VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

Cher Membres du NMF,

Nous vous convions, en qualité de membre adhérent de l'association à :

L'assemblée Générale Extraordinaire du Nantes Metropole Futsal prévue le **Vendredi 4 septembre 2020 de 18h30 à 19h, aux Terrasses du Buisson, sis 27 rue de l'Europe à La Chapelle sur Erdre.**

En cas d'absence, merci de confier votre **POUVOIR** (téléchargement sur le site du club) à un autre membre de l'association.

Ce rendez-vous est structurant dans la vie et le futur de notre association. Merci à tous d'être présent.

Ordre du jour :

- ° Modification des statuts

Veillez agréer, chers Adhérents, l'expression de nos salutations distinguées.
Le Président, Hugues MALHERE

RAPPELS IMPORTANTS

CONFORMEMENT AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION

* Le vote s'effectue à main levée ou, si un membre s'y oppose, par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance. Les mineurs ont droit de vote à partir de l'âge de 16 ans. Les plus jeunes peuvent être représentés par un tuteur légal.

* Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une représentation par membre adhérent présent à l'assemblée générale mais le vote par correspondance n'est pas admis.

* Tout membre souhaitant débattre d'un sujet et/ou exposer un document est prié de se faire connaître et d'annoncer le sujet de discussion ainsi que de fournir les éventuelles pièces utilisées au moins 7 jours calendaires avant la réunion.